

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**DELIBERATION** n° 01/2018**OBJET** : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Conseillers en exercice :	23
Présents :	16
Excusés :	7
Pouvoirs :	4
Votants :	20

**SÉANCE DU 29 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 29 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,  
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Eric ROMAN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Jean-François PIOVESANA, Nathalie d'ESQUERMES, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Pierre BRANCATO, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Pierre MAURIN, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Théodore PAPPALO, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Nathalie d'ESQUERMES.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Le Conseil Municipal :

- o Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- o Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant l'exactitude des écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le 13 AVR. 2018  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le 13 AVR. 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE